

Mentions d'information RGPD – Dispositif d'alertes professionnelles

Les informations recueillies dans le cadre du dispositif d'alertes professionnelles font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par la Région Normandie, en sa qualité de responsable de traitement.

✓ Finalité du traitement :

Ce traitement a pour finalité la réception, l'instruction et le suivi des signalements effectués dans le cadre du dispositif d'alertes professionnelles, conformément aux obligations légales applicables en matière de protection des lanceurs d'alerte.

✓ Base légale :

- le respect d'une obligation légale (article 6.1.c du RGPD),
- et, le cas échéant, sur l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6.1.e du RGPD), conformément aux dispositions issues notamment de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin II » et de la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 relative à la protection des lanceurs d'alerte.

✓ Données traitées :

- l'identité et les coordonnées de l'auteur du signalement (sauf signalement anonyme),
- l'identité des personnes concernées par l'alerte,
- les faits signalés et les éléments nécessaires à leur instruction,
- toute information utile au traitement du signalement.

✓ Destinataires des données :

- Personnes habilitées en raison de leurs fonctions
- Autorités compétentes le cas échéant.

✓ Durée de conservation :

Conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations de la CNIL :

- Les alertes non recevables ou clôturées sans suite sont supprimées dans un délai maximal de 2 mois après la clôture des vérifications.

- Les alertes donnant lieu à une procédure disciplinaire ou judiciaire sont conservées jusqu'à la clôture définitive de la procédure, puis archivées selon les règles applicables aux obligations légales de conservation.

✓ **Droits des personnes :**

Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès,
- droit de rectification,
- droit à l'effacement,
- droit à la limitation du traitement,
- droit d'opposition, lorsque celui-ci est applicable,
- droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

L'exercice de certains droits peut être limité afin de garantir la confidentialité du dispositif, la protection des lanceurs d'alerte et le bon déroulement des enquêtes.

✓ **Contact**

Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits :

dpo@normandie.fr

Conseil Régional de Normandie
A l'attention du Délégué à la Protection des Données
5 Rue Robert Schuman
76000 ROUEN